



La migration irrégulière, de, vers et à travers le Niger

Timothée Tabapssi

CARIM Notes d'analyse et de synthèse 2010/47

Série sur la migration irrégulière
Module Socio-Politique



CARIM
Consortium euro-méditerranéen pour
la recherche appliquée sur les migrations internationales

Notes d'analyse et de synthèse – Série sur la migration irrégulière
module socio-politique
CARIM-AS 2010/47

La migration irrégulière, de, vers et à travers le Niger

Timothée Tabapssi

Consultant en gouvernance PNUD, Niamey

Cette publication fait partie d'une série de communications sur le thème de la migration irrégulière préparées dans le cadre du projet CARIM. Par ailleurs, le CARIM a organisé deux rencontres à Florence sur ce thème: "La migration irrégulière vers et à travers les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée" (6 - 8 juillet 2008) ainsi qu'une rencontre entre décideurs politiques et experts sur le même thème (25 - 27 janvier 2009).

L'ensemble des papiers sur la migration irrégulière est disponible à l'adresse suivante : <http://www.carim.org/ql/MigrationIrreguliere>.

© 2010, Institut universitaire européen
Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Ce texte ne peut être téléchargé et imprimé, en un seul exemplaire, que pour un usage strictement personnel et non collectif.

Toute autre reproduction, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à : carim@eui.eu

Dans les citations et références, ce texte doit être mentionné comme suit :

[Prénom et nom de(s) auteurs(s)], [*titre*], série : "CARIM AS", [n° de série],
Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI):
Institut universitaire européen, [année de publication].

Les opinions exprimées dans cette publication ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position de l'Union européenne

Institut universitaire européen
Badia Fiesolana
I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI)
Italie

<http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/>
<http://www.carim.org/Publications/>
<http://cadmus.eui.eu/dspace/index.jsp>

CARIM

Le Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) a été créé à l'Institut universitaire européen (IUE, Florence) en février 2004. Il est co-financé par la Commission européenne, DG AidCo, actuellement au titre du Programme thématique de coopération avec les pays tiers en matière de migrations et d'asile.

Dans ce cadre, le CARIM a pour objectif, dans une perspective académique, l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée et d'Afrique subsaharienne (signifiée par « la région » dans le texte ci-dessous).

Le CARIM est composé d'une cellule de coordination établie au Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS) de l'Institut Universitaire Européen et d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans les 17 pays d'observation : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Palestine, Sénégal, Soudan, Syrie, Tchad, Tunisie et Turquie. Tous sont étudiés aussi bien comme pays d'origine, de transit que d'immigration. Des experts externes provenant des pays de l'Union européenne et des pays de la région contribuent également à ses activités.

Le CARIM conduit les activités suivantes:

- Base de données sur les migrations méditerranéennes et subsahariennes ;
- Recherches et publications ;
- Réunions d'experts et rencontres entre experts et décideurs politiques ;
- Ecole d'été sur les migrations ;
- Information

Les activités du CARIM couvrent trois dimensions majeures des migrations internationales : économique et démographique, juridique et sociopolitique.

Les résultats des activités ci-dessus sont mis à la disposition du public par le site Web du projet : www.carim.org

Pour plus d'information

Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales
Centre Robert Schuman
Institut universitaire européen (IUE)
Convento
Via delle Fontanelle 19
50014 San Domenico di Fiesole
Italie
Tél: +39 055 46 85 878
Fax: + 39 055 46 85 755
Email: carim@eui.eu

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

<http://www.eui.eu/RSCAS/>

Résumé

De récentes études ont montré qu'au cours des 20 dernières années, les flux de migrants en situation irrégulière depuis et vers le Niger n'ont cessé d'augmenter. Le potentiel de croissance économique du pays et les opportunités d'investissement dans le secteur tertiaire, l'énergie, le tourisme, l'hôtellerie et l'artisanat utilitaire laissent présager une accélération de cette tendance.

La présente étude examine à la lumière des données existantes ainsi que de celles recueillies au cours d'entretiens avec de jeunes candidats à l'émigration vers le Maghreb et l'Europe : (i) les déterminants de la migration irrégulière ; (ii) les politiques publiques mises en place pour lutter contre ce phénomène en Afrique et en Europe et leurs limites. Pour conclure, nous formulons quelques recommandations pour une maîtrise efficace de ces flux.

Abstract

Recent studies reveal that Niger has been, for about two decades, a privileged space for illegal migration to North Africa and Europe. Job opportunities in many sectors in Niger such as services, mines and energy, tourism and artisanship indicate that these illegal movements will increase.

In this paper, we analyze, in the light of the existing data as well as of data collected during interviews with potential illegal migrants towards the Maghreb and Europe : (i) The driving forces behind illegal migration ; (ii) policies concerning the phenomenon in Africa and in Europe and the limits of these policies ; and (iii) we conclude with some recommendations for an effective control of illegal migration flows.

I. Introduction

Le Niger est depuis près de deux décennies un espace privilégié de mouvements de personnes en situation irrégulière, parce qu'il constitue à la fois un territoire d'accueil et de transit des migrants.¹ En raison d'une part de sa situation géographique stratégique pour les migrants à destination des pays du Maghreb, notamment son ouverture au Nord sur la Libye et l'Algérie et d'autre part des opportunités économiques et d'emploi dans des secteurs devenus aujourd'hui importants pour l'économie du pays (secteur minier et des biens et services), des milliers de migrants en situation irrégulière en provenance de la sous-région (Mali, Ghana, Nigéria, Sierra Léone, Libéria) et des pays d'Afrique Centrale comme la République Démocratique du Congo, le Cameroun ou encore la Centrafrique y séjournent temporairement avant de poursuivre leur voyage vers l'Algérie, la Libye et le Maroc ou vers d'autres destinations menant en Europe.²

Il conviendrait toutefois de souligner que l'importance numérique de la migration irrégulière ou de transit au Niger est difficile à appréhender du fait de la clandestinité qui caractérise son mode opératoire. Des études récentes estiment les flux annuels de migrants transitant par le Niger pour se rendre au Maghreb à environ 80 000.³

Si la migration irrégulière ou de transit au Niger demeurent fâcheusement « indénombrable » avec précision, sa réalité est en revanche perceptible à travers ses conséquences : au Niger, le trafic illicite des migrants par les passeurs, et en Europe, le développement de l'économie souterraine, du travail clandestin.

Dans le cadre de cette étude, nous entendons **migration irrégulière** une migration non conforme aux normes ou aux procédures établies par le Niger pour gérer de manière ordonnée les flux migratoires, qu'il s'agisse d'immigration, de transit ou d'émigration.⁴

La migration de transit est le mouvement de personne qui traversent le territoire du Niger et s'y fixent momentanément pour y travailler et accumuler suffisamment des ressources pour assurer les modalités pratiques et payer les frais nécessaires de passage vers l'Algérie, la Libye, le Maroc ou l'Europe.⁵ **Le trafic illicite des migrants** quand à lui est un type de mouvement de migrants, voulu par eux, et réalisé généralement contre le versement d'une somme d'argent en échange de services fournis par des passeurs clandestins. Cette activité peut relever de l'exploitation et être dangereuse, voire mortelle, mais elle n'a pas lieu sous la contrainte. Aux fins de l'application du Protocole de Palerme, ce type de trafic illicite est dirigé par un groupe criminel organisé.⁶

Objectif de l'étude

La présente étude se propose de faire émerger et d'analyser à la lumière des contraintes et des opportunités les mobiles, les déterminants et les enjeux des migrations irrégulières au Niger. De même placerons-nous cette migration irrégulière au regard du fonctionnement du système socioéconomique

¹ Julien Brachet. *La migration de transit dans la Région d'Agadez (Sahara Nigérien)*. Thèse pour l'obtention du Doctorat en géographie, Paris, 2007.

² Ali Bensaâd (dir), Agadez, « carrefour migratoire sahélo maghrébin », *Revue Européenne des Migrations internationales*, 2009.

³ Cf. Harouna Mounkaila. *Les migrations au Niger : état des lieux, enjeux et perspectives*. Novembre 2009.

⁴ Nous retenons ainsi la définition de l'Organisation Internationale pour la Migration : la migration irrégulière est une « Migration non conforme aux normes ou aux procédures établies par les États pour gérer de manière ordonnée les flux migratoires, qu'il s'agisse d'immigration, de transit ou d'émigration »

⁵ Voir « Migration au Niger : profil national 2009 ». UE et OIM, Niamey Niger, Novembre 2009.

⁶ Cf. OIM : <http://www.iom.int/jahia/Jahia/about-migration/managing-migration/managing-migration-irregular-migration/lang/fr>

global. Une telle démarche a le mérite de nous éclairer sur les réalités, les acteurs et les dynamiques à l'œuvre et de permettre aux décideurs d'aborder de manière sereine la migration irrégulière au Niger et d'élaborer des stratégies pour y faire face.⁷

Méthodologie

Les études empiriques sur le terrain semblent fournir des données plus fiables sur la migration irrégulière que les statistiques officielles parcellaires et limitées.⁸ Outre la documentation existante sur les études antérieures et sur le cadre général de la migration au Niger, nous avons collecté des informations en entrant régulièrement en conversation, de septembre 2009 à avril 2010, avec des jeunes nigériens et des immigrés (une trentaine) ressortissants du Tchad, du Cameroun, du Mali et en situation irrégulière ou en clandestinité au Niger et résidents à Niamey.

Nos entretiens avec les jeunes rencontrés, une cinquantaine d'entretiens au total, ont porté essentiellement sur la nationalité, le niveau scolaire, la situation de famille, l'expérience professionnelle, les conditions de vie actuelles ou dans le pays d'origine avant le projet migratoire (pour les immigrés), les causes de l'idée d'émigrer, l'itinéraire migratoire et les difficultés rencontrées, les sources de revenu au Niger, les perspectives d'avenir.

L'âge de mes interlocuteurs varie entre 18 et 35 ans. Tous savent lire et écrire et les niveaux d'étude varient du CEPE (fin de l'école primaire) à la deuxième année d'université. Bien que cet échantillon ne soit pas représentatif de toute la population immigrée en situation irrégulière au Niger, elle permet de nous éclairer sur les tendances et d'explorer les pistes d'études plus approfondies pour le futur.

La moitié de mon échantillon déclare être en transit vers l'Afrique du Nord et plus tard vers l'Europe. Cinq de mes interlocuteurs ont une bonne connaissance du terrain et des points d'entrée en Algérie, au Maroc et en Libye parce qu'ils ont été expulsés d'Algérie. Ils travaillent à Niamey dans les débits de boisson ou dans la restauration et se sont résignés, après plusieurs tentatives infructueuses, à se fixer durablement au Niger.

Une des difficultés majeures rencontrées pour la collecte d'information est le problème d'accès à un plus grand nombre de migrants en situation irrégulière. Cet accès n'est pas aisé et à cela, il faut ajouter le peu de motivation et d'enthousiasme à répondre aux questions surtout quand elles rappellent des épisodes douloureux de l'aventure migratoire de l'interlocuteur, ou des événements traumatiques (vol, harcèlement, ou arnaque etc....).

II. Les déterminants de la migration irrégulière au Niger : logiques, projets et pratiques des migrants.

Il ressort de la documentation sur la migration au Niger et de mes entretiens avec les migrants que plusieurs facteurs sont à prendre en compte pour expliquer la propension des jeunes à migrer vers l'Europe à travers le Niger. Certains facteurs sont propres à la migration et d'autres aux migrants. Au nombre des facteurs propres à la migration, nous avons relevé : (i) la position stratégique du Niger avec notamment l'étendue des frontières du Nord et l'existence des filières de passage, des réseaux migratoires de marchands et de travail entre le Niger, la Libye et l'Algérie ; (ii) la liberté de circulation des personnes sur le territoire du Niger en particulier les ressortissants des Pays membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui, en

⁷ En effet, s'il est vrai que la théorie de l'immigration zéro n'a aucun sens dans le contexte d'un monde globalisé, il est tout aussi vrai que l'ouverture des frontières à tous les immigrants n'est pas réaliste. Lire à ce sujet Alain Morice, "Le travail mondialisé : De l'immigration zéro aux quotas", in *Le Monde diplomatique*, novembre 2000.

⁸ Harouna Mounkaila. *Les migrations au Niger*, opcit.

vertu du protocole sur la libre circulation des personnes et des biens de 1979 peuvent y séjourner et circuler librement.⁹

S'agissant des facteurs propres aux migrants, il ya une diversité de motivation à la décision de s'engager dans l'aventure migratoire irrégulière. Les jeunes que nous avons rencontrés font valoir que la situation de crise que traverse leur pays respectifs notamment l'effondrement des secteurs sociaux (éducation, santé), la faim, la précarité, le chômage et la misère expliquent dans une large mesure la décision des uns et des autres de partir. A l'adversité économique évoquée par mes interlocuteurs viennent s'ajouter d'une manière générale les catastrophes naturelles (sécheresse), les guerres civiles (Congo, Libéria, Sierra Léone etc..) et, depuis le début des années 90, une transition politique à caractère autoritaire, génératrice de l'accroissement des inégalités sociales, des exclusions, des tensions politiques, ethniques et de replis identitaires.¹⁰ Dans ce contexte très peu reluisant, "*partir c'est réussir et réussir c'est partir*", tant il est vrai que le voyage suscite toujours l'espoir de s'en sortir et de sortir les siens de l'insécurité matérielle.¹¹

Mais plus qu'une réponse désespérée au dénuement et à l'adversité économique, la migration irrégulière est aussi un choix conscient fait par des individus et des ménages relativement aisés pour améliorer leur condition d'existence. Lors de nos entretiens, quelques jeunes issus de familles aisées ou ayant abandonné leur emploi ont introduit la notion de « *projet* » pour expliquer leur décision de migrer. Leur « *projet* » est un calcul à long terme, où la migration est mise à contribution, le but ultime étant l'accès un jour aux conditions de vie meilleures que leur pays d'origine n'offre plus.¹²

Par ailleurs, l'observation des faits à laquelle nous nous sommes livrée et les données recueillies auprès de nos interlocuteurs confirment les conclusions de l'étude sur le profil des migrants au Niger.¹³ Les migrants subsahariens qui transitent par le Niger présentent des profils variés. Une des caractéristiques de ces migrants c'est qu'ils sont jeunes entre 18 et 35 ans. Une autre caractéristique des jeunes est qu'ils sont d'origine urbaine (Douala et Yaoundé pour les Camerounais ; N'djamena pour les Tchadiens et Bamako Kayes pour le Maliens) et sont scolarisés.

Dans leurs discours, tous reviennent sur les difficultés liées à l'adversité économique ou à l'exil. Ce qui frappe dans les récits, c'est la précision dans les dates. Comme le remarque Bénédicte Goussault,¹⁴ cette précision semble indiquer que la rupture due à la migration ou au projet migratoire est d'une importance capitale dans leur vie. Les récits de vie permettent de distinguer deux types de migrations : Les migrations prospectives motivées par une ambition et un « *projet* » de promotion sociale et les migrations de désespoir qui ont pour motivation la survie.

⁹ CISP, « Les flux migratoires subsahariens en Algérie vers l'Europe. Capitalisation d'une pratique autour de l'immigration clandestine », 2006.

¹⁰ Lire à ce sujet Eboussi Boulanga, *La démocratie de transit au Cameroun*, Editions l'Harmattan, 1997.

¹¹ Christian De Brie, "Partager la richesse ou partager la misère ? En France et en Europe, ces lois qui créent des clandestins" in *Le Monde diplomatique*, juillet 1993.

¹² Timothée Tabapssi, « Le modèle migratoire Bamiléké et sa crise actuelle : perspectives économique et culturelle », CNWS, Leiden, Pays-Bas, 1999.

¹³ Voir Migration au Niger : profil national 2009. UE et OIM, Niamey Niger, Novembre 2009

¹⁴ Bénédicte Goussault, *Paroles de sans-papiers*, Editions de l'Atelier, Paris, 1999.

III. Dynamiques de la migration irrégulière au Niger

Immigration irrégulière au Niger

Une étude récente estime le stock d'immigrants internationaux au Niger à 202 163 en 2010, soit 1,3% de la population totale contre 120 494 en 2000, soit 1% de la population totale.¹⁵ D'après les données de la banque mondiale, les dix premiers pays d'origine de ces immigrants sont : (i) le Nigeria ; (ii) le Mali ; (iii) le Burkina Faso ; (iv) le Bénin ; (v) la Côte d'Ivoire (vi) le Ghana ; (vii) le Togo ; (viii) le Sénégal ; (ix) le Tchad ; (x) le Soudan.

De ce stock d'immigrants internationaux au Niger, nombreux sont ceux qui sont en situation irrégulière. Ils peuvent être classés en deux grandes catégories : les immigrants résidents irréguliers et les immigrants irréguliers en transit.

Les immigrants résidents irréguliers

Par immigrants résidents irréguliers, nous désignons les personnes étrangères vivant au Niger depuis au moins trois mois et qui n'ont jamais demandé de permis de séjour ou qui ne l'ont pas renouvelé, selon les textes en vigueur. En effet, la législation nigérienne en matière d'immigration précise qu'en dehors des personnes affectées au Niger pour des raisons professionnelles, toute personne doit demander aux autorités compétentes un permis de séjour au bout de trois mois de séjour consécutif dans le pays, pour continuer à y séjourner.

Dans le même temps, en raison de l'existence de certains textes et accords régionaux et sous-régionaux favorables à la libre circulation de personnes et de biens dans le cadre de la CEDEAO, de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et de la Communauté des Etats Sahélo Saharien (CEN-SAD), nombreux sont les immigrants qui se contentent de leur carte consulaire pour circuler librement au Niger.¹⁶ En raison de l'absence d'un système de collecte systématique et de traitement de données sur l'immigration au Niger, il est difficile, voir impossible, de connaître le nombre d'immigrants irrégulier au Niger.

Selon l'Organisation Internationale pour la Migration (OIM), « seuls 10% des étrangers présents au Niger sont en effet en situation régulière »¹⁷.

Les immigrants irréguliers en transit

Depuis près de deux décennies, nous l'avons souligné plus haut, le Niger est un espace de transit privilégié pour les ressortissants des autres pays de l'Afrique au Sud du Sahara émigrant au Maghreb et au-delà vers l'Europe. La population en Afrique au Sud du Sahara est confrontée à la dégradation de la situation économique et politique dans beaucoup de pays : effets pervers des programmes d'ajustement structurels, chômage, précarité, misère, processus de démocratisation avortés etc... Les hommes, les femmes et les jeunes rêvent de migrer en Europe à la recherche du travail et de conditions de vie meilleures que leur pays d'origine n'offre plus. Ils recherchent par leur migration une justice sociale inexistante dans des pays caractérisés par la mal gouvernance.¹⁸

Aujourd'hui, la recrudescence en Europe de mesures réglementaires très strictes en matière d'immigration et de séjour des étrangers semble avoir amplifié le phénomène. Dans des études

¹⁵ Harouna Mounkaila, *opcit.*

¹⁶ Entretien avec les immigrants maliens, Béninois et camerounais au Niger, février 2010.

¹⁷ Niger-CE (2007) Document de Stratégie Pays et Programme indicatif national, Annexe 4 du DSP du 10^{ème} FED, 2007-2013.

¹⁸ Georges Courade (sous la direction), *Le désarroi camerounais : l'épreuve de l'économie-monde*, Paris, Karthala, 2000.

récentes, Bensaâd¹⁹ et Mounkaila²⁰ relèvent s'agissant du Niger, que le niveau minimal des flux de migrants transitant par Agadez et à destination du Maghreb était estimé à 65 000. Mounkaila souligne que ce chiffre concorde bien avec les estimations de Julien Brachet (2009) qui établit les flux annuels de migrants transitant par le Niger pour se rendre au Maghreb entre 40 000 à 80 000, ce qui montre bien l'importance du couloir nigérien vers la Libye et l'Algérie, même si les données ne sont pas exhaustives ».²¹

Emigration irrégulière nigérienne

Selon les données statistiques publiées par la division de la Division de la population des Nations Unies et de la banque mondiale (2005 ; 2008) les pays de destination des nigériens par ordre d'importance sont (i) la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Nigéria, le Ghana, le Tchad, le Benin, le Togo, la France, l'Italie, l'Allemagne et les Etats Unis. S'agissant de l'émigration irrégulière nigérienne dans les pays du Maghreb, les statistiques sur les entrées et les sorties du Niger ainsi que les enregistrements au niveau de la gare d'Agadez indiquent que les flux des migrants nigériens restent une des composantes importantes de ces migrations. Ainsi, d'après certaines sources, les migrants nigériens constituent la majorité des migrants au départ d'Agadez avec 42%, suivi des Nigériens (33,5%), des Ghanéens (15,32 %) des Sénégalais et des Maliens (4,6%)²².

Il est difficile de quantifier l'émigration irrégulière faute de données statistiques en la matière. En effet, le gros des effectifs des émigrants nigériens irréguliers se trouve dans les pays de la CEDEAO. Ils peuvent être classés en deux grandes catégories : les travailleurs migrants irréguliers et les demandeurs d'asile.

Les travailleurs migrants irréguliers

Comme les immigrants originaires des pays de la CEDEAO résidents au Niger, les émigrants nigériens qui vivent dans les autres pays de la CEDEAO ne sont toujours pas en règle par rapport à l'obligation de posséder un permis de séjour. Il en est de même pour les émigrants irréguliers nigériens résidents en dehors des pays de la CEDEAO. Les seules données statistiques les concernant sont celles relatives aux refoulés de l'extérieur, notamment des pays du Maghreb, du Moyen Orient. Il ressort des données de la Direction de la Surveillance du Territoire que 6 913 émigrants nigériens en situation irrégulière ont été refoulés en 2005 ; 3254 en 2006 et 1641 en 2007.²³

S'agissant des pays de l'Union Européenne, les nigériens en situation irrégulière et appréhendés étaient au nombre de 416 en 2006 dont 84 ont été expulsés et de 472 en 2007 appréhendés dont 60 expulsés (OIM 2009).

Les demandeurs d'asile et les réfugiés nigériens

Selon les données du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), il y avait en 2008 796 réfugiés nigériens enregistrés en Europe et aux Etats Unis d'Amérique, contre 655 en 2005 ; 689 en 2004 ; 728 en 2003 et 834 en 2002.²⁴

¹⁹ Ali Bensaâd, « Agadez carrefour migratoire sahélo-magrébin », paru dans *Revue européen des migrations internationales*, 2003, pp. 7-28.

²⁰ Harouna Mounkaila, *Les Migrations au Niger*.

²¹ Mounkaila, opcit.

²² Mounkaila, opcit.

²³ Mounkaila, opcit.

²⁴ Données du HCR (consulter www.unhcr.org)

IV. Politique publique en matière de migration irrégulière

Il est très difficile au Niger de parler d'une prise en compte de la migration irrégulière dans les politiques publiques à partir du moment où il n'existe pas un cadre général de la migration fondé sur des politiques cohérentes et bien structurées. Simplement dans les discours en matière de sécurité et de contrôle des flux migratoires, il apparaît des éléments d'ensemble sur la migration irrégulière.

Les relations entre migration, surveillance et contrôle des frontières ainsi que sécurité publique ont toujours fait l'objet de discours se substituant à de véritables politiques de prise en charge des questions de migrations. Des efforts ont été fournis par les pouvoirs publics pour accroître le niveau et la qualité de la gestion et du contrôle de la migration irrégulière. Malgré l'insuffisance du dispositif opérationnel, le pays arrive tant bien que mal à sécuriser les longues frontières malgré leur porosité et perméabilité. Il se présente une insuffisance de postes de surveillance et de contrôle, de personnels de surveillance et de moyens matériels et techniques.

En raison des défis de développement auxquels le Niger fait face (sécurité alimentaire ; pauvreté ; accès aux services sociaux de base ; chômage etc....) la surveillance et le contrôle de la migration irrégulière n'occupe pas encore la place qui est la sienne sur l'agenda politique national.

Par ailleurs Les ONG et associations nationales ne sont pas nombreuses dans la prise en charge des questions de migrations. Sur la liste l'on peut citer l'association Timidria qui a conduit un programme d'information et de sensibilisation sur la migration dont un important volet concerne la migration irrégulière qui a été appelée « la migration clandestine ». Le message des ONG est orienté vers les méfaits et dangers de l'émigration clandestine. Il y a également l'Association Nigérienne de Défense des Droits de l'Homme (ANDDH) qui travaille sur les phénomènes liés à la migration irrégulière ou clandestine comme le trafic des personnes et le travail forcé.

Parmi les acteurs internationaux il faut citer l'Organisation Internationale pour la Migration (OIM), le Comité International pour le Développement des Peuples (CISP), une ONG internationale espagnole, l'Union Européenne et des organisations du système des Nations Unies (PNUD, UNICEF, UNFPA). Ces acteurs ont essayé de développer une synergie d'action pour l'élaboration et la mise en place de stratégies d'information, de sensibilisation et d'éducation.

V. L'action des acteurs non gouvernementaux (ONG et OSC)

Pour aider les émigrants nigériens qui reviennent volontairement au Niger en provenance de la Libye, un programme de réinsertion a été initié par le Bureau de l'OIM au Niger. Ce bureau dote les migrants concernés de matériel et de ressources leur permettant d'engager des activités lucratives en vue de leur réinsertion socio-économique.

Une initiative similaire concernant 92 migrants nigériens irréguliers expulsés d'Algérie avait été menée en 2004 et 2006 dans le cadre du projet « Réduction de la pression migratoire clandestine africaine vers l'Europe via l'Algérie à travers des actions d'information de sensibilisation et d'aide au retour ». L'ONG Union des Jeunes Entrepreneurs du Niger (UJEN) a assuré le volet aide au retour volontaire et à la réinsertion socio-économique des migrants irréguliers. La campagne de sensibilisation et d'information sur les dangers et risques encourus par les candidats à la migration clandestine à destination de l'Europe via le grand Sahara a été assurée par l'Association TIMIDRIA, en partenariat avec les chaînes locales de télévisions publiques et privées et le Comité international de solidarité avec les peuples (CISP).

Les associations essaient de développer des discours tendant à décourager certaines catégories particulières de population (les jeunes, les diplômés, les filles d'un certain âge) d'opter pour la migration surtout dans les pays de l'Europe. L'émigration clandestine est un chemin sans issue, dit-on dans les discours passés à travers les médias publics et privés. Le quotidien, c'est la souffrance, c'est la disette, c'est la mort.

Pour ce qui est des réfugiés, il y a régulièrement des organisations nationales ou locales qui les aident, le temps de leur régularisation et de l'obtention de leurs documents. C'est le cas de l'Association Nationale de Défense des Droits de l'Homme (ANDDH) qui depuis quelques années, intervient dans la prise en charge des réfugiés pour leur régularisation ou leur passage en territoire nigérien.

L'important rôle joué par les ONG et les OSC dans l'encadrement des migrants irréguliers expulsés des pays du Maghreb ou dans la sensibilisation des jeunes sur les dangers de l'émigration clandestine, alors même que l'Etat du Niger n'arrive pas encore à prendre en compte la migration irrégulière dans les politiques publiques, montrent que la lutte contre la migration irrégulière est une entreprise coopérative entre les acteurs impliqués dans la gestion et l'encadrement des mouvements des personnes et de biens. Cette entreprise coopérative doit se bâtir autour de deux éléments essentiels : (i) l'encadrement des jeunes et la sensibilisation des candidats au départ sur les dangers de la migration irrégulière et (ii) la création d'espaces socio-économiques viables dans les pays d'origine des migrants. Par ailleurs, la grande ouverture du Niger et des autres pays de l'Afrique au Sud du Sahara aux échanges internationaux, la dynamique de la compétitivité de l'économie globale, les mouvements des populations qu'engendrent les déséquilibres économiques et les inégalités, le développement des filières de passage, sont autant de facteurs qui suggèrent, comme nous allons le montrer, que la gestion de la migration irrégulière dans les pays d'origine des migrants tout comme dans les pays de destination, ne saurait relever exclusivement de la répression et de la restriction des flux des migrants.

VI. La politique communautaire de restriction des flux migratoires et la dynamique de la migration irrégulière.

La politique de restriction des flux migratoires extracommunautaires a été longtemps perçue sous un angle policier. Cette posture, couplée avec la dynamique de la compétitivité de l'économie globale a eu pour effet le développement d'une véritable industrie de passeurs dans les différentes régions du monde.

Dynamique de la compétitivité de l'économie globale et gestion des migrations irrégulières en Europe

Une des faiblesses des politiques de restriction des flux migratoires extra-communautaires réside dans le fait qu'elles sont perçues essentiellement sous un angle policier. Or il se trouve que la multiplication des moyens de transport, la dynamique des échanges et des initiatives des acteurs de la vie économique dans les différents pays de l'Union jouent un rôle de choix dans l'organisation des mouvements migratoires. Dès lors, s'interroger sur le lien entre l'immigration clandestine, le statut du travail et la dynamique de la compétitivité de l'économie globale c'est ouvrir de nouvelles pistes et perspectives de recherche.²⁵

En effet, les travailleurs clandestins constituent aujourd'hui une composante structurelle de la vie économique en Europe.²⁶ Et d'autant plus que la substitution d'emplois des étrangers vers les nationaux n'a pas porté de fruits du fait des filets sécuritaires sociaux, des prestations sociales et du niveau peu incitatif du salaire minimum. Si ces filets sécuritaires et prestations sociales n'ont rien de répréhensible, leur niveau par rapport au salaire minimum ont contribué au fil des ans à la

²⁵ Timothée Tabapssi, « La riposte des exclus : le migrants sans-papiers africains face à l'endiguement des flux migratoires extracommunautaires ». La Lettre de CERPAD, Lille, 2000.

²⁶ Christian De Brie, « Partager la richesse ou partager la misère ? En France et en Europe, ces lois qui créent des clandestins » in *Le Monde diplomatique*, juillet 1993.

“pénalisation” du travail des manoeuvres non qualifiés.²⁷ Par ailleurs, avec une population vieillissante, le financement des prestations sociales exige soit une augmentation des impôts, généralement néfaste au monde des affaires et très impopulaire, soit des sérieuses réformes que tout le monde récuse. Face à cette situation et à l’impératif de compétitivité de l’économie globale, le recours aux travailleurs en situation irrégulière offre une alternative moins coûteuse et salutaire sur un marché de travail encombré et miné par le bouclier des droits et garanties sociales.²⁸ Grâce aux travailleurs clandestins nationaux et étrangers, à leur disponibilité et au peu d’exigence salariale de leur part, des secteurs économiques dangereusement menacés (confection, bâtiments et travaux publics, filières agro-pastorales) ont pu survivre.²⁹ D’où la tendance pour certaines entreprises de considérer les travailleurs clandestins comme un bien qui peut être contrôlé, réparti et géré judicieusement dans un système international de libre-échange. Ils sont ainsi au point extrême de la logique de rentabilisation du capital. Une étude récente de l’économiste espagnol Miguel Sébastian révèle que l’insolente croissance espagnole (4% pour 2006) est due pour près de la moitié à l’arrivée massive de 3 millions d’immigrés depuis 2000 en Espagne (ils sont aujourd’hui officiellement 3,8 millions) ! Ces derniers ont également contribué à la résorption du déficit public espagnol à hauteur de près de 5 milliards € en 2005. Tout en étant rémunérés 30% de moins que les nationaux à qualifications égales, les immigrés ont participé de manière significative à l’élévation du revenu national par habitant. Ils ont également induit près de la moitié des emplois créés depuis 2001, sans préjudice aucun porté aux nationaux en terme d’accès au marché du travail.

Le Ministre des Finances de l’Italie a révélé à la télévision française que les immigrés avec ou sans papiers sont une véritable bénédiction pour l’économie italienne³⁰

On le voit, la politique affichée de fermeture des frontières et de condamnation du travail clandestin, qui porterait un préjudice à la main-d’œuvre nationale, se conjugue parfaitement avec la volonté de certains opérateurs économiques de garder à portée de la main des employés fragilisés et corvéables à souhait. L’immigration clandestine semble de ce fait une nécessité de l’économie globale.³¹ La sévérité et le manque de flexibilité des textes, face à des situations que les crises et l’exclusion au Sud comme au Nord rendent chaque jour de plus en plus précaires, contraignent le migrant à la clandestinité plutôt que d’arrêter la migration.

Tout ce qui précède nous éclaire et nous explique dans une certaine mesure pourquoi la lutte contre le travail illégal en Europe est d’une faiblesse avérée. En France par exemple, les mesures prises par la loi n° 97-210 du 11 mars 1997 relative au renforcement de la lutte contre le travail illégal accroît la reprobation à l’égard des étrangers -au lieu de dissuader les employeurs- en autorisant la police à vérifier l’identité des salariés sur leur lieu de travail. S’agissant des employeurs, la loi stipule qu’ils sont sanctionnés s’ils ont sciemment recours au service de sous-traitants employant des travailleurs au noir. La difficulté, voire l’impossibilité d’apporter cette preuve dédouane de fait les employeurs. Aussi, en France comme aux Pays-Bas, des secteurs aussi stratégiques que le bâtiment et les travaux publics, la confection et l’hôtellerie-restaurant se vident-ils progressivement de leur salariat traditionnel au profit d’embauches illégales.³² Il y a là une complicité fonctionnelle, mais pas nécessairement délibérée entre l’Etat et les employeurs indécents : tout se passe comme si ces derniers bénéficiaient des incohérences d’une loi qui,

²⁷ Alain Morice, “Le travail mondialisé : De l’immigration zéro aux quotas”, in *Le Monde diplomatique*, novembre 2000.

²⁸ Monique Chemillier Gendreau, *L’injustifiable. Les politiques françaises de l’immigration*, Bayard Editions, Paris, 1998.

²⁹ Georges Courade, “Des papiers et des hommes : l’épreuve des politiques d’endiguement in *Politique Africaine* n° 67, octobre 1997 pp. 3-30.

³⁰ Journal télévisé de la chaîne France 2, édition du jeudi 11 octobre 2007 à 20 heures.

³¹ Marc Ferro “Malaise dans la mondialisation”, in *Manière de voir* n° 52, *Le Monde diplomatique*, juillet/ août 2000.

³² Georges Courade, “Des papiers et des hommes : l’épreuve des politiques d’endiguement in *Politique Africaine* n° 67, octobre 1997 pp. 3-30.

curieusement, ne se donne pas les moyens de faire respecter les principes qu'elle édicte.³³ Au total, les taux de profit en constante augmentation, les avantages comparatifs (conditions différentielles de salaire, acceptation des conditions de travail pénibles et non résistance face à d'éventuels licenciements) poussent de nombreux entrepreneurs à recourir régulièrement à la main-d'œuvre clandestine. Il conviendrait par conséquent de revisiter et d'affiner, au travers d'une anthropologie de la clandestinité, tous les raisonnements sommaires et discours dominants qui font état d'une pression migratoire dont il faudrait protéger les économies occidentales.

Développement des filières d'organisation des passages

Les politiques d'endiguement des flux migratoires favorise le développement d'une véritable industrie de passeurs dans les différentes régions du monde dont le chiffre d'affaires annuel en 1999, selon une estimation du B.I.T, atteignait 5 à 7 milliards de dollars (Terray 2000). En Europe, le besoin créant la fonction, la perennité d'une présence de travailleurs étrangers sans-papiers, pourchassés en apparence et maintenus sur place en fait comme main-d'œuvre bon marché, a créé et consolidé une caste mafieuse qui en est la principale bénéficiaire. Les tracasseries et les restrictions de la réglementation sont les variables autour desquelles s'organise la montée des enchères. Les services secrets allemands estiment qu'au moins 500 000 immigrés clandestins arriveraient en Europe chaque année et les passeurs réaliseraient dans l'Union Européenne des recettes annuelles estimées à cinq milliard d'euros. De même, Selon Nicolas Sarkozy, alors ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, entre 200.000 et 400.000 étrangers en situation irrégulière étaient présents sur le territoire national en 2006 et entre 80.000 et 100.000 migrants illégaux supplémentaires y entreraient chaque année.³⁴

VII. Conclusion

Depuis quelques années, le Niger est devenu un pays d'immigration, d'émigration et de transit pour nombre de migrants africains. Au regard des potentialités du Niger, de la situation économique des pays africains et du durcissement des conditions d'entrée et de séjour en Europe, ces migrations vont se poursuivre et peuvent être bénéfiques pour le Niger, à condition qu'il ait les moyens de les maîtriser et de les contrôler pour en accroître les conséquences positives et éliminer toutes les activités mafieuses et illégales qui se développent autour. Dans un monde caractérisé par une plus grande ouverture aux échanges et par les mouvements d'ampleur qu'engendrent les déséquilibres et les inégalités entre les régions du monde, la circulation des biens et des personnes échappe à la compétence du seul cadre étatique. D'où l'impérieuse nécessité d'aller au-delà de la posture *étatico-centriste* des analystes politistes pour explorer l'articulation des interactions entre l'Etat et les autres acteurs dominants du champ des mouvements transnationaux de biens et de personnes. On ne peut par conséquent continuer de penser l'immigration, qu'elle soit légale ou clandestine, comme s'il s'agissait d'une dynamique indépendante des autres champs sociaux et dont le traitement relèverait exclusivement de la répression et de la souveraineté nationale.

Face aux défis et aux effets pervers de la migration irrégulière, notamment le refoulement parfois dans des conditions difficiles des migrants illégaux, la traite des personnes et le trafic illicite des migrants, les accords bilatéraux conclus par certains membres de la CEDEAO à eux seuls ne sont pas à même de relever les défis de la migration irrégulière. Les Etats membres de la CEDEAO doivent renforcer leur coopération en la matière et mettre un cadre opérationnel de la politique migratoire des Etats membres axé sur : (i) la promotion et la création d'espaces et de conditions socio-économiques viables (ii) les campagnes d'information et de sensibilisation pour les migrants potentiels sur les dangers

³³ Philippe Rivière, "Les travailleurs étrangers aux avant-postes de la précarité" dans *Le Monde diplomatique*, juillet 2000.

³⁴ Cf. rapport de la Commission d'enquête du Sénat français sur l'immigration clandestine, Paris, 7 avril 2006.

de la migration illégale et des réseaux des passeurs ; (iii) la formation des services d'immigration des Etats membres et leur dotation en équipement de contrôle des documents de voyage ; (iv) la mise en place dans ces pays de bases de données numérisées partagées pour faire efficacement face aux flux migratoires clandestins ; (v) le renforcement de la coopération entre les services compétents en matière d'émi-immigration et la mise en place d'un système d'alerte et de transmission des informations dans les services compétents des pays de la sous-région en vue d'un meilleur contrôle de l'émi-immigration irrégulière et de la lutte contre les activités de traite de personnes et de trafic illicite des migrants ; (iv) Coopération dans la mise en place de mécanismes et projets visant à venir en aide aux victimes de la traite des êtres humains et aux migrants en situation de détresse.

Enfin, les pouvoirs publics doivent jeter des passerelles entre les secteurs dont ils ont la charge - tels que l'économie, les affaires sociales, le commerce, l'emploi, la culture, la sécurité et le développement - afin d'affronter efficacement la migration irrégulière. Il est essentiel d'instaurer des partenariats et d'élaborer des politiques transversales rationnelles face à ce type de migration. De tels partenariats permettront à la fois de créer des circuits licites de migration et de prendre des dispositions concernant le retour des migrants en situation irrégulière dans des conditions de sécurité et de dignité.

Bibliographie

- African Press Organization (APO), Déclaration finale Deuxième conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement, PARIS, France, 26 novembre 2008.
- Ammassari Savina, *Gestion des migrations et politiques de développement : optimiser les bénéfices de la migration internationale en Afrique de l'Ouest*, BIT, Genève, 2004.
- Bensaâd Ali (dir), Agadez, « carrefour migratoire sahélo maghrébin », *Revue Européenne des Migrations internationales*, 2009.
- Brachet Julien, *La migration de transit dans la Région d'Agadez (Sahara Nigérien)*. Thèse pour l'obtention du Doctorat en géographie, Paris, 2007.
- Chemillier-Gendreau Monique , *L'injustifiable. Les politiques françaises de l'immigration*, Bayard Editions, Paris, 1998.
- Comité International pour le développement des peuples, « Profil des migrants subsahariens en situation irrégulière en Algérie », rapport intérimaire de recherche, 2007.
- Comité International pour le développement des peuples, « Les flux migratoires subsahariens en Algérie vers l'Europe. Capitalisation d'une pratique autour de l'immigration clandestine », 2006.
- Courade Georges (sous la direction), *Le désarroi camerounais : l'épreuve de l'économie-monde*, Paris, Karthala, 2000.
- Courade Georges, « Des papiers et des hommes : l'épreuve des politiques d'endiguement in *Politique Africaine* n° 67, octobre 1997 pp. 3-30.
- De Brie Christian, « Partager la richesse ou partager la misère ? En France et en Europe, ces lois qui créent des clandestins » in *Le Monde diplomatique*, juillet 1993.
- De Haas Hein, « Migration irrégulière d'Afrique occidentale en Afrique du Nord et en Union européenne : une vue d'ensemble des tendances générales », série Migration Research de l'OIM, 2008.
- Eboussi Boulanga, *La démocratie de transit au Cameroun*, Editions l'Harmattan, 1997.
- Ferro Marc « Malaise dans la mondialisation », in Manière de voir n° 52, *Le Monde diplomatique*, juillet août 2000.
- Goussault Bénédicte, *Paroles de sans-papiers*, Editions de l'Atelier, Paris, 1999.
- Hamani A, *Dynamique des migrations internationales dans un carrefour migratoire sahélo-saharien, Agadez : jeux d'acteurs et enjeux multiples*, mémoire de Sociologie, faculté des lettres et des sciences humaines, Université de Niamey, 2008.
- Migration au Niger : profil national 2009. UE et OIM, Niamey Niger, Novembre 2009.
- Mimche H. Yambéné H. Zoa Zoa Y. , « La féminisation des migrations clandestines en Afrique noire, Mobilités au féminin », Tanger, 15-19 novembre 2005.
- Morice Alain, « Le travail mondialisé : De l'immigration zéro aux quotas », in *Le Monde diplomatique*, novembre 2000.
- Moukaila Harouna, *Les migrations au Niger : état des lieux, enjeux et perspectives*. Novembre 2009.
- Niger-CE (2007) Document de Stratégie Pays et Programme indicatif national, Annexe 4 du DSP du 10^{ème} FED, 2007-2013.
- PNUD, Rapport mondial sur le développement humain 2009, Lever les barrières : Mobilité et développement humain, 2009.

Rapport de la Commission d'enquête du Sénat français sur l'immigration clandestine, Paris, 7 avril 2006.

Rivière Philippe, "Les travailleurs étrangers aux avant-postes de la précarité" dans *Le Monde diplomatique*, juillet 2000.

Tabapssi Timothée, *Le modèle migratoire Bamiléké et sa crise actuelle : perspectives économique et culturelle*. CNWS, Leiden, Pays-Bas, 1999.

Tabapssi Timothée, « La riposte des exclus : le migrants sans-papiers africains face à l'endigement des flux migratoires extracommunautaires ». La Lettre de CERPAD, Lille, 2000.

Tabapssi Timothée, « La Migration hautement qualifiée au Niger ». CARIM, Note d'analyse et de synthèse 2010/16.